

M. Blair: Verbes et adverbess... et conclurait que le critère concernant la vie est le danger pour la vie et que le critère concernant la santé est simplement l'altération de celle-ci selon que la santé est gravement ou directement altérée—mais seulement altérée. Je signale à l'attention des députés que le texte original de ce projet de loi impose au moins une norme aussi stricte—je dirais même plus rigide—que celle proposée par cet amendement.

A mon avis—et je crois que cet argument aura quelque valeur pour les membres de ma profession à la Chambre—si nous tenons à une législation claire et imperméable à toute confusion inutile dans son interprétation et dans son application, plus elle sera concise mieux cela vaudra. A mon sens, l'utilisation du texte original du projet de loi et le maintien de l'expression «mettrait en danger la vie ou la santé de cette dernière» rendra notre législation plus claire, plus compréhensible que si nous brouillons les données de la situation en déclarant que le critère concernant la vie consiste à savoir si elle est en danger et que le critère concernant la santé concerne simplement son altération.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je n'allais pas prendre la parole sur le présent amendement, mais après tout ce qui vient de se produire, je crois de mon devoir de mettre certaines choses au point.

D'abord, je dois féliciter le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) de son amendement.

J'ai reçu, en l'écoutant, une petite leçon, à savoir de ne pas juger quelqu'un avant de l'entendre parler, et je tiens à le féliciter, malgré tout ce qu'il a dit contre nous pour vous dire combien on est honnête et on est gentilhomme. Je tiens à le féliciter de la thèse qu'il a développée et des arguments qu'il a exposés à la Chambre.

S'il nous accuse de retarder les travaux de la Chambre, je crois que nous avons notre récompense aujourd'hui, parce qu'après deux semaines de lutte, nous sentons que les députés au pouvoir commencent à bouger, commencent à se révéler, et ne serait-ce que pour certains amendements comme on en a actuellement, notre lutte n'aura pas été vaine. Tout en appuyant le député de Notre-Dame-de-Grâce, quand il fait appel à ses collègues de voter pour cet amendement, je dois lui dire que je ne conçois pas que lui seul, de son parti, s'oppose à ces amendements.

J'entendais tout à l'heure un de ses collègues et je lui dis bien franchement que ce

[L'hon. M. Turner.]

collègue, en s'opposant à cet amendement, aurait pu au moins être honnête. Il a apporté des arguments contre cet amendement et il a été malhonnête, parce qu'il n'a pas cité tous les mots de la présente loi. Il a lu tout simplement le paragraphe c):

c) a déclaré par certificat qu'à son avis la continuation de la grossesse de cette personne du sexe féminin mettrait certainement... en danger la vie ou la santé de cette dernière,...

Mais, ce n'est pas le cas, ce n'est pas la vérité. Qu'on lise tout dans l'article, qui dit:

... qu'à son avis la continuation de la grossesse de cette personne du sexe féminin mettrait certainement ou probablement ...

C'est là toute la différence, c'est là le nœud. C'est pour cette raison que nous nous battons avec autant de force.

... mettrait... ou probablement en danger la vie ou la santé de cette dernière,...

Et c'est ce «probablement», je suis sûr, qui faisait dire au député de Montmorency (M. Laflamme) ce qu'il a dit et dont je veux le féliciter. C'est avec ce «probablement» qu'on arrivera à des avortements sur demande. Et cela, tous les gens, tous les députés qui se raisonnent, qui veulent porter un jugement sur cet article, sont d'accord pour dire que demain, dans quelques années, avec cet article, nous aurons des avortements sur demande.

Le député de Grenville-Carleton (M. Blair), pour s'opposer à son collègue, a lu cet article trois fois, et je me disais chaque fois: «Vu qu'il est avocat, est-ce qu'il va finir par lire l'article au complet?»

Moi, je ne le suis pas, car il l'a lu en anglais, puis il n'a pas dit «probablement». On lui a crié «probablement». Il n'a pas voulu le dire et c'était intentionnel. On ne lui a crié deux fois...

Une voix: Malhonnête.

M. Gauthier: ... «probablement». C'est de la malhonnêteté tout simplement.

• (5.50 p.m.)

Une voix: Ce n'est pas indiqué ainsi en anglais, car le mot «probablement» n'y est pas.

M. Gauthier: Le texte français que j'ai en main dit: «probablement». Je parle en français. Que voulez-vous? S'il s'agit de deux bills, ce n'est pas ma faute. Deux drapeaux, deux bills, deux ministres de la Justice.

Je félicite encore le député de Notre-Dame-de-Grâce, parce qu'il a pris la peine de siéger au sein du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales; quand il a su que cela serait discuté, il a demandé à faire partie du comité et le rapport qu'il nous a fait est merveilleux, de même que tout le